



AGENCE CHARPENNES ROLIN BAINSON

52 COURS EMILE ZOLA – 69100
VILLEURBANNE

☎ 04.78.93.00.45

✉ contact@rbcharpennes.com

AGENCE CONFLUENCE ROLIN BAINSON

7 COURS CHARLEMAGNE – 69002
LYON

☎ 04.78.93.00.45

✉ contact@rbconfluence.com

DOSSIER LOCATAIRE(S)

Conforme à l'annexe 1 du Décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015

A. - Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :

Carte nationale d'identité française ou étrangère.

Ou Passeport français ou étranger.

Ou Permis de conduire français ou étranger.

Ou un document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

B. - Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants:

Si vous êtes locataire : Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.

Ou si vous êtes propriétaire : Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale

Ou si vous êtes hébergé : Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.

Ou le cas échéant : Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles.

C. - Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

Si vous êtes étudiant : carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours

Si vous êtes salarié : Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.

Si vous êtes commerçant, artisan (et autre profession non salariée) :

L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.

Ou l'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.

Ou la copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant

Si vous exercez une profession libérale : la copie de la carte professionnelle

Ou le cas échéant : Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

D. - Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

Si vous êtes salarié : Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire

Les trois derniers bulletins de salaires ou Justificatif de versement des indemnités de stage

Si vous êtes commerçant, artisan (et autre profession non salariée) : Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.

Si vous êtes étudiant : Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.

Et/ou le cas échéant :

Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.

Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.

Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

DOSSIER GARANT(S)

Conforme à l'annexe 2 du Décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015

A. - Pour les cautions personnes physiques : une pièce justificative d'identité parmi les documents suivants :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère.
- Ou** Passeport français ou étranger.
- Ou** Permis de conduire français ou étranger.

B. - Pour les cautions personnes morales les deux justificatifs :

- Extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou les statuts ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de la personne, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une administration, une juridiction ou un organisme professionnel.
- Justificatif d'identité du représentant de la personne morale

C. - Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- Dernière quittance de loyer.
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois.
- Attestation d'assurance logement de moins de trois mois.
- Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

D. - Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Si vous êtes salarié :** Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.
- Si le garant est commerçant, artisan (et autre profession non salariée) :**
 - L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
 - Ou** l'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - Ou** la copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant
- Si vous exercez une profession libérale :** la copie de la carte professionnelle
- Ou le cas échéant :** Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

E. - Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

- Si vous êtes salarié :** Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire
- Les trois derniers bulletins de salaires.
- Si vous êtes commerçant, artisan (et autre profession non salariée) :** Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
- Si vous êtes étudiant :** Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
- Et/ou le cas échéant :**
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
 - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

IMPERATIF: Vous devez présenter le jour de la signature du bail : l'original de l'ATTESTATION d'ASSURANCE pour l'appartement ou le garage loué, ainsi que le JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE, ET UN RIB.

rolin-bainson.fr